

REGLEMENT GENERAL

1. Dès réception du paiement, l'inscription aux stages et aux spectacles est définitive. **AUCUN REMBOURSEMENT N'EST POSSIBLE.** En cas d'annulation de l'événement de la part de **l'association 1001 fusions**, vous serez remboursé intégralement.
2. La date d'inscription prise en compte est celle de la réception du formulaire d'inscription accompagné du règlement. Le paiement doit être acquitté dans les 10 jours suivant la réservation par email ou téléphone, sous peine d'annulation de la réservation.
3. L'Association 1001 Fusions, les professeurs et les bénévoles du **festival 1001 danses** ne sont en aucun cas responsables des personnes **mineures** participant aux stages et aux spectacles.
4. **L'accès aux salles de danse est réservé aux stagiaires inscrits au stage concerné.**
5. L'Association 1001 Fusions, les professeurs et les bénévoles du "Festival 1001 Danses" ne pourront être tenus pour responsables en cas de perte ou de vol sur les lieux accueillant le festival. Nous vous conseillons donc de ne pas laisser vos effets personnels dans les vestiaires.
6. Les participants aux stages sont priés de respecter les locaux et l'environnement du site d'accueil : locaux non fumeurs, accès aux salles de danse uniquement pieds nus ou en chaussures/chaussons de danse.
7. Pour le bon déroulement des stages, les participants sont priés d'arriver 10 minutes avant l'heure du stage et de respecter la parole des professeurs et traducteurs. Les effets personnels ne devront pas gêner le passage ni la progression des danseurs.
8. Les appareils photos et caméras vidéo ne pourront être utilisés qu'avec **accord préalable du professeur.**
9. Des photos et des vidéos réservées à l'usage de l'association 1001 Fusions (site internet, publicité, etc...) pourront être prises pendant les stages et les spectacles. Les participants acceptent donc de céder gratuitement leur droit à l'image.
10. Lors du spectacle du samedi soir les danseuses s'engagent en coulisse à respecter le silence, l'espace réduit pour les costumes et l'ordre de passage sur scène.
11. Les participants aux stages et au spectacle doivent s'assurer d'être en bonne condition physique, l'Association 1001 Fusions et les professeurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de blessure.
12. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toutes personnes qui ne respecteraient pas le présent règlement ou dont le comportement nuirait au bon déroulement du stage.
13. Tous les stagiaires et accompagnateurs sont invités à prendre connaissance du présent, règlement.

Signature précédée de la mention 'lu et approuvé

FESTIVAL 1001 DANSES

29-30 AVRIL 2023



GASSIN



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM-

Prénom :

Ville :

Portable :

Facebook et ou

Instagram :

Paiement en ligne : rendez-vous sur le site helloasso.com – recherchez «Festival 1001 danses » et choisissez vos stages **TOUTE INSCRIPTION AUX STAGES EST DEFINITIVE ET VAUT POUR ACCEPTATION DU REGLEMENT. (voir au dos et signer)**

Paiement par chèque : Envoyez le formulaire avec votre paiement au plus tard le 10 avril 2023 (de 1 à 2 chèques à l'ordre de **1001 FUSIONS** avec date d'encaissement au dos **15 mars /15 avril 2023**) à l'adresse suivante **Association 1001 Fusions n°879 RD 559 quartier Jauffret 83580 Gassin.** Pensez à préciser les stages choisis sur le document programme.

Tarifs étudiants en appliquant le code "PROMO.ETUD"

Association 1001 Fusions - 06.81.51.69.91/06.27.14.06.64 - festival1001dances@gmail.com

Clôture des inscriptions le 27 avril

Après cette date : inscription sur place uniquement.

Double click to edit text

Double click to edit text